2.5. Je soussigné Commissaire nommé par l'academie de Chirurgie, certifie avoir examiné un memoire de Monsieur Guillette chirurgien Juré de Bordeaux, ayant pour tittre, observation de Chirurgie.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C ___ / 11

VI 1723

L'autheur du memoire dit avoir été mandé le dix juillet 1740. pour voir la nommée Marie Maisonneuve fille agée de 36. ans, d'un temperament delicat et melancolique, et d'ailleurs peu secourüe de la Nature, a qui il s'étoit formé depuis environ deux ans une grosseur au dessus de la mammelle gauche, qui se portoit vers l'aisselle du meme coté, croissant journellement, et luy faisant beaucoup de douleur. — que l'ayant examinée, il avoit trouvé une thumeur schirreuse de la grosseur de deux oeufs, située un peu au dessus de la mammelle susdite, et couché sur le muscle grand pectoral, se continuant jusqu'a la cavité de l'aisselle, qu'il jugea ne pouvoir être guerie que par l'extirpation. Mais que la malade s'y étant opposée, il s'étoit trouvé réduit a luy prescrire les remedes generaux, luy faisant aussy user d'une opiate fondante et aperitive, par dessus laquelle elle buvoit de grandes ceuellées de differens délayans, faisant en sus appliquer sur la thumeur plusieurs sortes de topiques, ce qui fut continué tant interieurement qu'exterieurement pendant plus de trois mois, un bon regime de vie y joint, sans pouvoir empescher l'augmentation de la thumeur, et de la douleur.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Premiere Reflexion.

Dans l'impossibilité où s'est trouvé l'autheur du memoire de pratiquer l'operation, par l'opposition qu'y a formé la malade meme, il est loüable d'avoir

ARC 24 d. 97

mis en usage les remedes generaux et particuliers qui pouvoient tendre a empescher le progrés du mal, mais il oublie de nous donner la formule de son opiate, celle des délayans, et des differens topiques quil a mis en usage avec si peu de succés.

L'autheur continue, et dit, que la malade s'étant mise entre les mains d'une Religieuse qui pretendoit la guerir, et qui au contraire ne fit qu'jrriter son mal, elle se détermina enfin a l'operation.

Avant que d'y procéder il assembla du conseil, deux medecins et cinq chirurgiens le composoient, il fait un grand recit des differens sentimens de la plupart d'eux, (sans y oublier son eloge) et ajoute que les avis s'etant réunis on conclud a l'operation, non en l'extirpant mais en jncisant la thumeur pour en tirer les glandes. aprés quoy sans en pouvoir dire la raison, la malade resta encore prés d'un mois dans le meme etat, au bout duquel temps nouvelle consultation fut faite, et ayant trouvé la thumeur considerablement augmentée, sur tout dans la cavité de l'aisselle, on conclut a l'jmpossibilité de l'operation, par la crainte d'ouvrir l'artere axillaire, et celle de la mort de la malade entre les mains de l'operateur, et pour tout remede on luy conseilla les eaux de Barrége.

Seconde Reflexion.

Dans la premiere consultation, l'operation ayant été jugée necessaire et décidée, pourquoy est on resté plus d'un mois dans l'jnaction, puisque ce délay ne pouvoit que donner lieu a l'accroissement de la thumeur, comme on le reconnut dans la seconde; et quelles raisons pouvoient avoir les consultans de craindre en operant l'ouverture

del'artere axillaire, puisque comme on le verra bientot l'operation fut executée sans aucun danger, et qu'els avantage pouvoit tirer la malade de l'usage des eaux de Banniere leur derniere ressource, comme elle est souvent celle de ceux qui ne scavent plus a quels saints se vouer.

L'autheur poursuit, et dit, que peu satisfait de cette derniere decision, il avoit rassemblé trois de ses confreres, et qu'ayant examiné de nouveau la thumeur avec attention, ils avoient jugé l'operation encore possible, aussy fut elle executée le 20. fevrier 1741. par Mr. Ballay l'un des consultans, l'autheur du memoire etant pour lors indisposé.

Il fit une incision sur toute l'etendüe de la tumeur jusque sous l'aisselle, il ecarta les levres de la playe, detacha et separa huit glandes de differentes grandeur et figure enchainées a la suite les unes des autres. il se trouva aussy plusieurs autres glandes situées sous le muscle petit rond qui furent separées et extirpées. ensuite il fit une onction dans toute l'etendüe de la playe avec le baume du comandeur, et trois points de suture entrecoupée, laissant une assés grande distance a la partie inferieure pour l'ecoulement des matieres. Il appliqua des plumaceaux imbus du meme baume sur toute l'etendüe de la playe, des compresses trempées dans l'eau de vie, et soutint le tout avec un bandage convenable. La malade fut saignée deux fois, l'appareil ne fut levé que le 4.e jour l'ayant seulement arrosé avec l'eau de vie, ce qui fut continué jusqu'au 15.e jour qu'on coupa les fil, et la playe fut cicatrisée le 20.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

4

mars suivant, a l'apuy de quoy l'authur du Memoire luy fit un cautere a la jambe pour supléer au deffaut de ses menstruës.

Troisième Reflexion.

L'operation Executée comme il vient d'etre rapporté, je dis, que l'onction du baume du commandeur dans la playe est contraire a la bonne methode, et plus propre a retarder qu'a favoriser la reunion de la playe, qui devoit etre abandonnée au baume Naturel, qu'un appareil et un bandage unissants auroient du etre préférés aux points de suture, et que le meme baume du commandeur dont on a imbus les plumaceaux devoit etre rejetté, et les liqueurs spiritueuses et vulneraires préférées. Et quand au cautere pratiqué a la jambe de la malade pour la dédommager du deffaut de ses regles, je le tiens encore pour inutile. D'ou je conclud, que ce Memoire ne peut avoir place, meme par Extrait, dans ceux de l'academie de Chirurgie. a Paris ce treize Juin 1741. Cernaizot.

205